6e Rencontres internationales du CCOMS

25 et 26 mai 2027 à Lille

VERS LA SANTÉ MENTALE PUBLIQUE :

quelle place pour la psychiatrie en France et dans le monde ?

Appel à communications

Alors que les débats sur les questions liées à la santé mentale et aux troubles psychiques n'ont jamais été aussi visibles dans le débat public et dans les médias, la psychiatrie doit faire face à des tensions et des attentes croissantes, aux injonctions sociales et sécuritaires qui restent fortes, à une répartition inégale des moyens, à des difficultés persistantes d'attractivité et dans le même temps, à une demande de soins toujours plus forte et à des besoins croissants dans la population.

L'accès aux soins demeure difficile, particulièrement pour les enfants et les adolescents, et de trop fortes disparités existent entre les pratiques professionnelles non seulement entre les établissements mais aussi à l'échelle des pôles et des secteurs de psychiatrie. Ces écarts interrogent les modèles d'organisation et les pratiques à privilégier, et cristallisent les débats sur le « bon » modèle à déployer - hospitalier, communautaire, biologique, psychosocial... - sur les fermetures de lits ou sur les pratiques coercitives. Ils questionnent plus largement la capacité de notre système de santé à garantir, sur l'ensemble des territoires, un accès équitable à des soins et à des accompagnements de qualité, respectueux des droits et des choix des personnes.

Au-delà des divergences de modèles et des débats qui traversent la psychiatrie, ce sont les personnes vivant avec un trouble de santé mentale, leurs proches aidants et les professionnels qui sont confrontés aux limites et aux difficultés du système actuel.

Certains pays, européens notamment, ont fait des choix politiques forts, aux échelons nationaux et locaux, pour considérer le bien-être de leurs populations non plus seulement à travers une spécialité médicale ou une opposition entre santé mentale et psychiatrie, mais sous l'angle d'un continuum et d'une approche de santé publique considérant l'ensemble des déterminants de la santé mentale. Cette approche de santé mentale publique, fondée sur une action coordonnée sur les déterminants de la santé, la prévention, la promotion de la santé mentale, les soins et les accompagnements, apparaît particulièrement cohérente avec les orientations et recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

En France, si des progrès restent à accomplir en matière d'accès aux soins, de continuité des parcours de soins, de désinstitutionalisation et de réduction du recours aux pratiques de contrainte, on peut tout de même noter des avancées récentes, notamment dans le champ du respect des droits des personnes accompagnées par les services de soins.

Citons entre autres la création, il y a 20 ans, du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, la mise en œuvre, depuis 2018, d'une feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, l'introduction du recours au Juge des libertés pour les mesures de contrainte, la création – sur financement national - des Groupes d'entraide mutuelle en 2005, l'évolution notable des critères d'évaluation des établissements par la Haute autorité de santé ou encore l'objectif « zéro contention » pour 2030 récemment fixé par le gouvernement.

D'autres initiatives développées par le CCOMS témoignent également d'une transformation progressive des pratiques et des représentations. C'est le cas en particulier du développement de la pair-aidance professionnelle, du déploiement des Conseils locaux de santé mentale, ou encore de la montée en puissance du programme QualityRights de l'OMS. Ces dynamiques contribuent à faire évoluer la place des personnes concernées, à renforcer leur participation aux décisions qui les concernent et à inscrire davantage la santé mentale dans la Cité. Parallèlement, les acteurs de terrains illustrent quotidiennement leur capacité d'initiative et d'adaptation en faisant preuve d'innovation dans les services. Partout, des professionnels, les usagers, les proches les acteurs associatifs et les collectivités expérimentent de nouvelles formes de coopération et d'organisation, au plus près des territoires et des besoins des populations. Ces initiatives constituent autant de ressources pour penser l'évolution de notre système de santé mentale.

Dans ce contexte, les Rencontres internationales du Centre Collaborateur de l'OMS pour la santé mentale publique et l'innovation organisationnelle invitent professionnels, personnes concernées, proches, chercheurs, acteurs associatifs, institutionnels et décideurs à **deux journées de rencontres, d'échanges, de débats et de partage de pratiques pour croiser les expériences, mettre en discussion les transformations à l'œuvre et interroger les évolutions nécessaires de nos politiques et de nos organisations, autour du thème : « Vers la santé mentale publique : quelle place pour la psychiatrie en France et dans le monde ? »**

L'appel à communications et au retour d'expériences est ouvert !

Les propositions doivent porter sur au moins une des thématiques suivantes :

Engager des innovations organisationnelles pour soutenir la transformation des pratiques de soins

Face à l'évolution des besoins des populations, aux attentes croissantes en matière d'accès aux soins et aux enjeux de qualité, la psychiatrie est engagée dans un mouvement de transformation de ses organisations et de ses pratiques. Cette évolution concerne aussi bien les modalités d'intervention que les modèles de soins, les coopérations professionnelles, l'intégration des savoirs expérientiels ou encore les nouvelles formes d'accompagnement favorisant le rétablissement.

Ce thème invite à présenter des expériences, recherches et innovations contribuant à faire évoluer les pratiques de soins et les organisations psychiatriques. Les communications pourront notamment porter sur les dispositifs favorisant l'accès précoce aux soins, les interventions dans le milieu de vie, les parcours coordonnés, les pratiques orientées vers le rétablissement, les approches communautaires, la participation des personnes concernées, les évolutions des métiers et des compétences, ainsi que les transformations organisationnelles permettant de mieux répondre aux besoins des populations à l'échelle des territoires.

S'articuler pour soutenir une approche intersectorielle et agir sur les déterminants sociaux de la santé mentale

La santé mentale se construit bien au-delà du seul champ du soin. Les conditions de vie, d'éducation, d'emploi, de logement, les environnements physiques et sociaux, la participation à la vie collective ou encore l'exposition aux discriminations influencent durablement le bien-être psychique des individus et des communautés. Agir sur ces déterminants implique de renforcer les coopérations entre les secteurs sanitaire, social, médico-social, éducatif, culturel, environnemental, ainsi qu'avec les collectivités territoriales et les personnes concernées.

Ce thème invite à partager des recherches, programmes, politiques publiques, dispositifs ou initiatives favorisant une approche intersectorielle de la santé mentale. Les contributions pourront notamment porter sur la création d'environnements favorables à la santé mentale, la réduction des inégalités sociales de santé, le développement du pouvoir d'agir des personnes et des communautés, le soutien à l'inclusion sociale, ou encore les modalités de gouvernance et de partenariat permettant d'inscrire durablement la santé mentale dans l'ensemble des politiques publiques.

Garantir l'accès aux droits et aux soins des personnes vivant avec un trouble psychique

L'accès aux droits constitue une dimension essentielle du processus de rétablissement. Malgré les avancées législatives et les politiques en faveur de l'inclusion, les personnes vivant avec un trouble psychique continuent de rencontrer des obstacles dans l'accès aux soins, au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la protection sociale, à la culture ou à la pleine participation à la vie citoyenne. La priorisation du respect des droits, de la lutte contre la stigmatisation et les discriminations demeure un défi majeur pour le système de soins de santé mentale.

Ce thème invite à présenter des recherches, démarches partenariales, dispositifs, pratiques professionnelles ou initiatives citoyennes visant à promouvoir l'effectivité des droits des personnes vivant avec un trouble psychique. Les contributions pourront notamment porter sur l'accès à l'information et aux droits, la lutte contre les discriminations et l'auto-stigmatisation, le développement du pouvoir d'agir, ainsi que les modalités de participation des personnes concernées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des services, des organisations et des politiques qui les concernent, ainsi que les actions visant à renforcer une culture des droits au sein des services de santé mentale.

Conditions d'éligibilité

Les propositions de communication peuvent porter soit sur la présentation d'une recherche, soit un retour d'expérience portant sur une réalisation.

Les propositions doivent porter sur au moins une des trois thématiques présentées dans l'appel à communications.

Seule les actions effectivement engagées seront retenues dans le cadre de cet appel à communications (les projets n'ayant pas effectivement débuté à la date de réponse à cet appel à communications ne pourront être retenus).

L'appel est ouvert aux usagers, aidants, professionnels de santé, associations, acteurs des secteurs social et médico-social, représentants des administrations de l'Etat, des collectivités locales, d'équipes de recherche ou aux autres acteurs impliqués dans les questions de santé mentale.

Date limite de soumission :
vendredi 13 novembre 2026, minuit (heure de Paris)

Notification aux auteurs : 27 novembre 2026

Votre communication devra être soumise via ce formulaire en ligne

www.epsm-lille-metropole.fr/rencontres-internationales-du-ccoms-2027

La soumission devra présenter :
- Un titre (20 mots au maximum)
- Nom Prénom-Email-Téléphone du répondant
- Nom de l'organisme du répondant
- Fonction du/des intervenant(s) (2 intervenants au maximum)
- Thème de la soumission (plusieurs choix possibles) :
  - **Engager des innovations organisationnelles pour soutenir la transformation des pratiques de soins**
  - **S'articuler pour soutenir une approche intersectorielle et agir sur les déterminants sociaux de la santé mentale**
  - **Garantir l'accès aux droits pour améliorer les soins des personnes vivant avec un trouble psychique**
- Un résumé version longue de 300 mots au maximum
- Un résumé version courte de 120 mots au maximum
- Références, pour les présentations d'une recherche (4 maximum)

Les communications peuvent être soumises en français ou en anglais.

ℹ️ *Informations pratiques : les tarifs d'inscription seront communiqués prochainement avec le bulletin d'inscription. L'inscription du présentateur désigné est obligatoire. Les frais de transport et d'hébergement restent intégralement à la charge des auteurs. Un tarif d'inscription réduit sera toutefois proposé aux présentateurs*

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez adresser un email à :
alain.dannet@ghtpsy-npdc.fr | maureen.gac@ghtpsy-npdc.fr

Faites-nous part de vos réalisations et/ou retours d'expérience !

EPSM Lille-Métropole
Centre Collaborateur de l'OMS pour la santé mentale publique et l'innovation organisationnelle